



Où en est le courant ?

VENTE DES CHIOTS, GÉOLOCALISATION, ETC.

Elle est la première association spécialisée de chasse, avec plus de 12 000 membres. Et la tendance des adhésions demeure à la hausse. De retour de sa première assemblée générale à Bozouls (Aveyron) le 3 juillet dernier, rencontre avec Daniel Roques, président de la Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants (Facc).



Daniel Roques.

CHASSE Autant la Facc est forte, autant elle paraît discrète...

Daniel Roques : La Facc fêtera ses 30 ans en 2019, mais il est vrai que nous avons toujours été relativement discrets au niveau national sur le plan médiatique. Ceci dit, sur le plan départemental, les 73 Associations françaises pour l'avenir

de la chasse aux chiens courants (Afaccc), que rassemble la Facc, sont particulièrement dynamiques.

Combien d'adhérents comptez-vous ?

Précisément 12 220, notre record à ce jour. Sachant que nous continuons d'enregistrer des adhésions chaque saison, dont de nombreux jeunes. De plus, un récent changement de statuts permet à la Facc d'accueillir des associations « amies » tels le Club du bleu de Gascogne, gascon-saintongeais et ariégeois, dit Gaston Fébus, l'association de chasseurs aux chiens courants Harloup, l'Association des chasseurs de grand gibier du Lot... Je viens d'apprendre qu'une association départementale de chasseurs aux chiens courants « indépendante » va se dissoudre afin que ses membres nous rejoignent.

Quels sont vos objectifs ?

Ils sont très simples : nous nous développons pour mieux défendre la chasse à l'aide de chiens courants. Il faut savoir que celle-ci éprouve

parfois des difficultés sérieuses à se pratiquer, à cause d'obstacles liés à la réglementation, à des problèmes pratiques ou à la méconnaissance de notre art par certains chasseurs. La Facc est là pour trouver des solutions. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous encourageons nos adhérents à entrer aux conseils d'administration des Fdc, et que nous souhaitons ardemment entrer au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, organisme consultatif du ministère de l'Écologie.

N'est-ce pas de l'entrisme ?

Pas du tout. Nous sommes d'abord au service de la défense de la chasse française, puis nous apportons nos compétences pour régler les problèmes liés à la chasse aux chiens courants. Je l'ai dit à Bernard Baudin, président de la Fnc, lors de l'assemblée générale de l'Association nationale des chasseurs de montagne, je l'ai dit aux présidents Jean-Marc Delcasso, Fdc des Hautes-Pyrénées, Jean-Luc Fernandez, Fdc de l'Ariège, et Jean-Pierre Authier, Fdc Aveyron, lors de notre dernière



assemblée générale. Je tiens à rappeler que depuis 2007, avec la Société de vénerie et l'Association française des équipages de vénerie sous terre, nous formons la Grande Meute, structure qui fédère les amateurs de chasse aux chiens courants et terriers, qu'ils soient chasseurs à tir, veneurs ou déterreurs. Notre esprit est bien collectif.

Une certaine ordonnance sur la vente des chiots vous tracasse particulièrement...

L'ordonnance sur la vente des chiens du 7 octobre 2015 pénalise

Le clan Roques. Daniel, Bastien l'un de ses petits-fils, Nicolas son fils, Laurent un ami, Stéphane son fils aîné. Cantal, meilleure prestation de la finale lièvre 2012.

J.-L. Fernandez (Fdc Ariège), J.-P. Authier (Fdc Aveyron), J.-M. Delcasso (Fdc Hautes-Pyrénées), D. Roques et V. Ferrara (Pro Segugio), assemblée générale de la Facc le 3 juillet dernier.



notamment les amateurs de chiens courants qui vendent quelques unités de chiens chaque saison pour soutenir les finances de leur modeste chenil. Dès la vente du premier chiot non LOF, l'ordonnance oblige ceux-ci à se déclarer comme éleveurs, à multiplier les contraintes administratives et entraîne des dépenses. Concrètement, nous sommes pénalisés. En revanche, les éleveurs LOF échappent à ces contraintes... La Fédération nationale des chasseurs, que nous avons alertée, tente actuellement de faire assouplir cette réglementation. Le dossier n'est donc pas bouclé.

Autre dossier en cours ?

La loi actuelle oblige les propriétaires de chien munis de colliers de géolocalisation à laisser la centrale de repérage dans la voiture. Or, concrètement, en zone montagneuse notamment, nous avons des difficultés à rejoindre rapidement

nos véhicules afin d'actionner cette centrale et localiser nos chiens, notamment en situation d'urgence, à proximité d'une route très fréquentée par exemple. Nous demandons donc à ce que, au sein d'un groupe de chasse aux chiens courants, un individu non muni d'arme puisse transporter la centrale avec lui et l'actionner dès que nécessaire. Il ne faudrait pas qu'un chien courant soit à l'origine d'un accident routier. Nous avons d'ailleurs approché la délégation à la sécurité routière sur ce thème, laquelle nous a informés que 16 personnes trouvaient la mort sur les routes chaque année à cause d'un animal. En cas de ferme, la géolocalisation rapide serait également très utile, d'autant plus que nos groupes ne comptent pas forcément beaucoup de chasseurs.

Ne redoutez-vous pas des excès ou des dérives ?

Nous ferons notre maximum pour

BLOG-NOTES

Votre contact

Facc, Secrétariat national
13 rue de la Fontaine du Frêne
39240 Arinthod
Tél. : 03 84 48 02 43
Courriel : facc.secretariat@orange.fr
Fax : 03 84 48 02 48
Site : facc.fr
Facebook



les empêcher. Notre mot d'ordre est clair : la centrale ou le fusil. Enfin, je rappelle que le talkie-walkie et le téléphone sont dorénavant utilisables à la chasse.

Votre mouvement regarde également du côté de l'Europe...

À ce niveau également, il nous faut être plus forts pour mieux nous défendre. Ainsi, lors de la dernière assemblée générale, Vincenzo Ferrara, président d'une association italienne de chasse aux chiens courant, le club Pro Segugio, fut notre invité. « Européaniser », c'est mutualiser nos expériences et nos moyens. Pro Segugio a fait réaliser une étude par une université consacrée au dérangement supposé occasionné par les chiens courants aux ours. Ne croyez-vous pas que les chasseurs ariégeois en butte à ce problème pourraient tirer profit de ce travail ? L'ordonnance sur la vente des chiens prouve qu'il nous faut développer une veille permanente, tant au niveau français qu'euro péen.

La meute de Daniel Roques en action, des chiens de type « gascon de pays » .

Votre association se caractérise par une étendue de services proposés à ses adhérents, quels sont-ils ?

Commençons par l'assistance et la protection juridiques offertes gracieusement à chaque membre à jour de son adhésion.

POUR ET PAR LE CHIEN

Portrait du patron

« J'ai toujours chassé aux chiens courants, comme mon père, et mon grand-père. Mon aïeul était exclusivement un lapinier, chose rare pour l'époque et la région, les Causses de l'Aveyron. Il réunissait ses deux briquets de pays aux deux chiens d'un compère. Leur meute s'enrichissait d'un furet. Ils passaient la journée complète entre chasse, grillade et sieste.

Au retour seulement, ils concédaient à tirer les lièvres levés par les chiens. Pour ma part, j'ai longtemps chassé à tir le lièvre avec des bleus de Gascogne et des gascons-saintongeois. Mon ami Hervé Cart, cheville ouvrière de la Facc, a apporté de l'ariégeois mêlé d'anglo-français. Grâce à ces échanges, j'ai obtenu des chiens blanc et noir, d'un type

que l'on peut qualifier de gascon de pays. Si l'élevage est ma grande passion, je crois que mes fils sont encore plus investis. » Aujourd'hui, Daniel Roques détient neuf chiens, comme chacun de ses deux fils. Père et fils découpent ensemble en Aveyron et dans la proche Lozère, le beau-frère de Daniel et ses petits-fils les rejoignant.

Nous proposons encore des assurances spécial chiens courants à tarif préférentiel. Ensuite, nous proposons via les Afacc des remises commerciales exclusives sur plusieurs produits. Nous venons de développer une application mobile intitulée « Mes chiens », elle est gratuite et réservée à nos membres. Cette application constitue un véritable carnet de bord du chenil pour chaque chien, avec suivi sanitaire, vétérinaire, administratif, photos souvenirs, etc. Grâce aux demandes de nos adhérents, ce service ne va cesser de se développer. Enfin, nous abonnons chaque membre des Afacc à notre revue trimestrielle, *Chien courant*. Bien sûr, vous trouverez tout cela sur notre site facc.fr

La Facc et les Afacc organisent de très nombreux concours...

Cette année, nous avons organisé précisément, 4 concours nationaux, 12 concours régionaux, 174 concours départementaux. Près de 200 concours consacrés à la chasse, aux chiens de chasse, aux chiens courants. Sans compter des journées de présentation de meute au niveau des départements, et des journées pédagogiques destinées aux jeunes que nous venons d'inaugurer. Pour 2017, je peux vous annoncer la création d'une Coupe des jeunes, qui complètera la Coupe des dames existant déjà.

En matière de concours, avez-vous une demande particulière ?

Actuellement, la réglementation nous autorise à organiser des concours



jusqu'à fin mars. Or, devant le succès de nos concours et la multitude de ceux-ci, il nous faut obtenir l'autorisation d'organiser de telles manifestations jusqu'à fin avril. Le dossier est en cours.

N'êtes-vous pas particulièrement attentifs aux jeunes chasseurs ?

La jeunesse c'est l'avenir, la Facc et les Afacc en ont pleinement conscience. Moi-même en tant qu'ancien professeur de collège,

père de deux chasseurs, et grand-père de deux jeunes amateurs de chiens courants, j'en suis persuadé. Notre association propose d'ailleurs des adhésions gratuites pour les moins de 18 ans, et des adhésions à tarif réduit pour les 18-20 ans. À noter que suite à la création de l'application mobile « Mes chiens », nous avons enregistré un boom de nos adhésions. Or les jeunes sont friands de tels services, ceci explique peut-être cela.

Halte salubre sur un territoire particulièrement difficile alliant sol caillouteux et chemins sablonneux. Une aubaine pour les lièvres !

Votre conclusion...

Parce que nous foulons des territoires parfois importants, parce que nous sommes visibles, parce que nous réclamons des avancées, nous devons être d'autant plus exemplaires. Nous avons conscience que nous devons partager les territoires avec les non-chasseurs, et avec d'autres chasseurs qui méconnaissent parfois notre pratique. Je suis persuadé qu'il y a moyen de s'entendre.

propos recueillis par François-Xavier Allouneau

LE SAVIEZ-VOUS ?

La chasse « au bâton », une pratique récente et... ancienne

Daniel Roques est un jeune chasseur qui vient de prendre son 50^e permis.



Jeune chasseur car il pratique depuis peu un art méconnu : la chasse au bâton. Pas tout à fait chasseur à tir, pas tout à fait veneur, le chasseur au bâton est un chasseur de lièvre généralement à tir aux chiens courants, ayant remis son fusil au râtelier. Il nous conte sa conversion il y a une quinzaine d'années : « J'appartiens à une génération pour qui le tableau comptait. J'ai beaucoup tiré de lièvres, et puis j'ai évolué. Un jour, en compagnie de ma femme, je suivais la menée de mes chiens. Arrive droit sur nous un superbe lièvre, immanquable. Mon épouse me dit : "Tu ne vas tout de même pas le tirer comme cela ?

Et il est tellement beau..." J'ai baissé mon fusil. C'était le premier lièvre que je graciais. En fait, je voulais non plus me concentrer sur la prise mais sur le chien, sur ses qualités, sur l'élevage. Depuis, je chasse avec mes fils au bâton, les samedi, dimanche et mercredi. Étant retraité, je sors mes chiens le mercredi, mêlant jeunes et vieux. Notre saison de chasse s'étend de la l'ouverture générale à début janvier, contrairement à la vénérerie qui s'exerce jusqu'au 31 mars. Nous pouvons entraîner nos chiens – sans prendre – jusqu'à la même date. Nous prenons peu, nos territoires caillouteux sont très difficiles.

De longs chemins sablonneux compliquent la chose, les lièvres les prenant sur près d'un kilomètre. La voie de nos territoires est exécutable, mais cela n'empêche pas les chiens de chasser avec passion et vite. Et nous d'être satisfaits de leur travail, et de nous investir toujours et encore dans l'élevage. » Finalement, Daniel Roques, ses fils et leurs amis sont les dignes représentants de ces Gaulois que la chronique ancienne décrit comme de grands amateurs de chiens, organisant des parties de chasse commune afin de comparer les qualités respectives de leurs meutes. Un retour aux sources en somme.